

siège véritable du gouvernement. L'avènement du nouveau Règlement était pour moi un sujet d'espoir, car il prévoyait l'examen des crédits en comité et je m'imaginai que cela permettrait aux députés de l'arrière-ban, y compris ceux de ce côté-ci de la Chambre, s'ils avaient des idées bien arrêtées sur une question, de voter en faveur d'une réduction des crédits sans entraîner un vote de confiance, démontrant par là qu'ils détenaient en quelque sorte le pouvoir de mettre en doute le rôle des administrateurs, afin que ces derniers montrent plus d'esprit de collaboration. Les députés de l'arrière-ban détiennent censément ce pouvoir. J'ai néanmoins l'impression qu'un jour viendra, très bientôt où on leur enjoindra de ne pas s'en prévaloir et où ce serait chose inouïe que de jamais réduire ces crédits. Si nous ne détenons aucun pouvoir sur les deniers de l'État, je doute que nous ayons quelque pouvoir que ce soit et je doute que les administrateurs fassent preuve d'un grand esprit de collaboration.

Nous en avons vu un exemple récemment au comité des transports et communications. Un député libéral voulait se renseigner à propos d'un contrat liant la société Kaiser au gouvernement du Canada. On lui a répondu naturellement que les renseignements ne pouvaient être donnés et, en fait, il n'a rien obtenu. Aucune raison n'a été donnée. J'ai moi-même demandé aux fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de me montrer leur brochure confidentielle établissant les points accordés aux professions et aux catégories de professions. On m'a mystifié en expliquant longuement l'utilité de cette brochure, qu'elle changeait chaque trois ou quatre mois mais je ne l'ai jamais vue, ni personne d'autre d'ailleurs. Cette situation persistera aussi longtemps que le Trésor échappera à l'autorité des simples députés. Je doute que les crédits puissent subir l'analyse minutieuse que nous souhaitons si on enlève ce pouvoir aux simples députés. Je ne puis m'imaginer 5 ou 6 libéraux voter contre un crédit sauf sur une question importante. C'est toutefois une éventualité qu'on ne peut pas écarter et les administrateurs savent que cette possibilité existe.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion et les bills publics.

[M. Otto.]

LA POLLUTION

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ D'ÉTUDE

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich) propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes composé d'au plus 15 membres, et que la Chambre désignera plus tard, devrait être institué et chargé d'effectuer une étude générale du problème de la pollution de l'air et de l'eau au Canada et d'établir ce que le gouvernement fédéral entend faire à ce sujet, en lui confiant les pouvoirs de formuler périodiquement ses remarques, ses opinions et ses recommandations.

—Monsieur l'Orateur, l'avis de motion que je présente aujourd'hui à la Chambre vise à instituer un comité chargé d'étudier le problème sans cesse croissant de la pollution au Canada, en Amérique du Nord et dans le reste de l'univers. Je devrais donc essayer d'abord d'établir l'existence du problème, et décrire ensuite les moyens par lesquels, à mon avis, le comité de la Chambre pourrait contribuer à y remédier.

La pollution est peut-être une séquelle inévitable de l'existence humaine. Quoi que l'homme fasse, quel que soit le lieu où il vit, ses actes seront ultimement considérés par autrui comme nuisant à la nature. Il faut se rendre compte qu'il n'y a pas de solution facile à ce problème. Nous devrions toujours nous rappeler qu'il faut faire tout notre possible pour minimiser les problèmes que suscite la pollution. La pollution est inévitable dans une certaine mesure, mais ce qui n'est pas inévitable pour le Canada, qui a peut-être de la chance à cet égard, c'est le niveau de la pollution. Nous n'avons pas connu la même expansion que d'autres pays du monde. Il n'est donc pas inévitable que notre patrimoine de lacs, forêts, cours d'eau ou autres ressources naturelles soit détruit en même temps que notre pays se développera. Il importe de comprendre que même si, d'une part, nous n'avons pas le plus haut niveau de vie au monde, nous avons peut-être la chance d'avoir encore de grandes étendues de terre vierge. Nous pourrions peut-être connaître le plus haut niveau de vie au monde, mais il faut espérer qu'à l'avenir nous tiendrons particulièrement compte de ces points, que nous ferons tout notre possible pour conserver à notre pays ses cours d'eau, ses forêts, ses lacs et son ciel bleu que nous apprécions tous énormément, je crois.

• (5.00 p.m.)

En Amérique du Nord, le rythme de développement s'accroît constamment. On estime qu'en l'an 2000, c'est-à-dire dans 30 ans à peine, il y aura trois grandes villes en Améri-